



Investissement Québec joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant la croissance des entreprises qui, à leur tour, créent des milliers d'emplois au Québec.

Leur équipe peut vous aider à :

- **développer votre entreprise** : peu importe l'étape de croissance, la taille et le type d'entreprise — une PME, un OBNL, une multinationale, — et la région du Québec dans laquelle vous pratiquez vos activités commerciales, nous pouvons vous offrir le financement qu'il vous faut pour concrétiser vos projets;
 - Il offre une vaste gamme de produits financiers : des prêts, des garanties de prêts en partenariat avec les institutions financières, ou du capital-actions;
 - Leur équipe peut vous aider à élaborer un montage financier parfaitement adapté à vos besoins;
- **tirer profit de la fiscalité généreuse du Québec** : le gouvernement du Québec est l'un des plus proactifs au monde en ce qui concerne le soutien aux entreprises. Nous gérons plusieurs crédits d'impôt au nom du gouvernement et pouvons vous soutenir à toutes les étapes de votre accréditation;
- **investir en capital de risque et de développement** : nous investissons dans plus de 80 fonds pour favoriser le développement de projets novateurs et de produits uniques sur le marché.

Leurs services pour les PME et grandes entreprises:

- [Financement de projets](#)
- [Capital de développement](#)
- [Crédits d'impôts](#)
 - [Développement des affaires électroniques](#)
 - [Crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME](#)
 - [Production de titres multimédias](#)
- [Capital de risque et fonds d'investissement](#)

Financement de projets

Vous avez les idées, ils ont le financement!

- Prêt à tarif concurrentiel
- Prêt en partenariat avec d'autres prêteurs

- Garantie de prêt : garantie de remboursement de la perte nette subie par l'institution financière qui vous accorde un prêt, une marge de crédit, une lettre de crédit ou tout autre engagement financier à court terme
- Financement en quasi-capitaux propres (« quasi-équité ») sous forme de débenture ou de dette subordonnée

Pour plus de détails : <http://bit.ly/1oj94P2>

[Revenir au menu](#)

Capital de développement

Pour vous donner la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation de vos projets, Investissement Québec peut vous faire une offre adaptée à votre situation. Cette offre peut se baser sur une seule solution de financement ou une combinaison de quelques-unes.

Un financement sur mesure pour les projets d'envergure

Financement par actions : prise de participation à partir de 2 M\$, généralement entre 20 % et 30 % des actions.

Financement par dette : jusqu'à 100 M\$.

- **Prêt garanti de premier rang** : généralement avec d'autres prêteurs. Modalités concurrentielles et conformes au marché.
- **Prêt subordonné** : avec ou sans garantie. Modalités de remboursement et tarification établies en fonction de la situation de l'entreprise, aux conditions prévalant dans le marché.

Pour plus de détails : <http://bit.ly/2iHWtWn>

[Revenir au menu](#)

Crédits d'impôts

Développement des affaires électroniques

Cette mesure fiscale vise à consolider le développement des technologies de l'information (TI) dans l'ensemble du Québec. Elle permet aux entreprises spécialisées qui exercent des activités innovantes à forte valeur ajoutée dans le secteur des TI d'obtenir un **crédit d'impôt pouvant atteindre un maximum annuel de 25 000 \$ par employé admissible**.

Pour plus de détails : <http://bit.ly/2hhpGYa>

[Revenir au menu](#)

Crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME

Cette mesure fiscale vise à stimuler l'intégration des TI dans les processus d'affaires des PME québécoises. Elle permet aux sociétés admissibles d'obtenir un crédit d'impôt remboursable.

Caractéristiques de l'aide fiscale

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable égal à 20 % des dépenses admissibles liées à un contrat d'intégration de TI admissible. Le montant total de ce crédit est limité à 50 000 \$ pour la durée d'application du crédit.

Par ailleurs, le taux du crédit est réduit de façon linéaire lorsque le capital versé de la société et des sociétés auxquelles elle est associée est supérieur à 35 millions de dollars, mais inférieur à 50 millions de dollars. La société ne pourra bénéficier de ce crédit d'impôt si le capital versé est de 50 millions de dollars ou plus.

Pour plus de détails : <http://bit.ly/1TUPHWQ>

[Revenir au menu](#)

Production de titres multimédias

Cette mesure fiscale vise à favoriser la production de titres multimédias au Québec. Elle permet aux sociétés admissibles d'obtenir un crédit d'impôt remboursable.

Caractéristiques de l'aide fiscale

Taux de crédit

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 37,5 % de la dépense de main-d'œuvre admissible.

Pour plus de détails : <http://bit.ly/2jf3XUN>

[Revenir au menu](#)

Capital de risque et fonds d'investissement

Leader au Québec en capital de risque, Investissement Québec investit dans des projets novateurs, visionnaires, porteurs d'avenir. Cet apport de fonds, vital pour les entreprises, peut se faire directement ou indirectement par l'entremise de fonds spécialisés.

Investissement direct

- Investissement direct en capital de risque soit en capitaux propres (« équité ») ou en quasi-capitaux propres (« quasi-équité »).
- Généralement, un investissement initial minimum de 1 M\$

Votre instrument de croissance

Pour être admissible au capital de risque investi directement par Investissement Québec, votre entreprise doit :

- être située au Québec
- posséder une équipe de gestionnaires expérimentés
- exercer ses activités dans les secteurs suivants : manufacturier, technologies de l'information, sciences de la vie et technologies vertes
- avoir une expectative de rentabilité à court terme (généralement de 24 mois), un fort potentiel de croissance et des avantages concurrentiels à l'échelle mondiale
- disposer d'une structure financière et opérationnelle saine.

Pour plus de détails : <http://bit.ly/2yKaxcX>

[Revenir au menu](#)